



Règlement de la tombola

L'Association Saint Joseph organise du 13 février au 19 mars 2026, une tombola au profit des écoles du réseau éducatif des Sœurs de Saint Joseph de Cluny.

Cette tombola est dotée d'un bon d'achat ou d'un filet garni d'une valeur de 15 euros par grille complète. Chaque grille comporte 20 cases, au prix de 2 euros chacune.

La tombola est également dotée d'un super lot, cessible, d'une valeur de 130 euros, sous la forme d'une nuit en chambre d'hôte pour un couple, avec dîners et petits-déjeuners, à utiliser avant le 20 décembre 2026.

Les grilles sont proposées chez des commerçants en zone limitrophe à la Maison d'Enfants du Mesnil Saint Firmin, ou auprès du personnel et des administrateurs de l'Association.

Le tirage au sort se déroulera à la Maison d'Enfants le samedi 21 mars 2026.

Les gagnants seront avisés téléphoniquement. Les lots non réclamés au 30 avril 2026 resteront acquis au profit de l'Association.

La tombola est déclarée en mairie du Mesnil Saint Firmin par dépôt de l'imprimé CERFA n°11823 le vendredi 13 février 2026.

La Présidente de l'Association Saint Joseph
Evelyne Dherbécourt